

Maisons-Alfort, le 13 avril 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation transitoire
de mise sur le marché du produit biocide NEOGERM PLUS
revente de ARVODESCAM (AMM n°9600256)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **CHIMIOTECHNIC** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **NEOGERM PLUS**, revente de ARVODESCAM (AMM n°9600256), et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide NEOGERM PLUS, revente de ARVODESCAM (AMM n°9600256)

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit NEOGERM PLUS est un biocide de types 3 et 4 composé de 30 g/L de chlorure de didécyl diméthyl ammonium se présentant sous la forme liquide.

Le chlorure de didécyl diméthyl ammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour les types d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure de didécyl diméthyl ammonium
N°CAS :	7173-51-5
Types de produit :	TP 3 et 4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 21/02/2012, le pétitionnaire a déclaré le 06/03/2012, annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit NEOGERM PLUS, revente de ARVODESCAM.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20050901 du produit NEOGERM PLUS, revente de ARVODESCAM présentée par CHIMIOTECHNIC est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : revente, chlorure de didécyl diméthyl ammonium, TP3 et 4